

20 février 2007

07.119

**Interpellation des groupes socialiste et PopVertsSol****L'accès aux soins nécessaires à la santé est-il encore garanti pour tous dans notre canton?**

Suite à l'application de l'article 64 de la LAMal, alinéa 1, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les assurances-maladies ne sont plus tenues de rembourser les assurés qui ne paient plus leurs primes.

Il semble que cette disposition commence à avoir des effets de plus en plus graves.

Chaque canton se voit contraint de trouver ses propres solutions pour remédier aux conséquences de cette disposition.

Nous avons appris par la presse que le Conseil d'Etat a réuni un groupe de travail.

- Pourrait-il nous renseigner quant aux effets mesurés dans le canton et aux mesures prises pour remédier à cette situation?
- Combien de personnes se trouvent en difficulté et combien de ces personnes ne se trouvent pas à l'aide sociale?
- Quelle est la pratique des caisses-maladie dans notre canton? Est-ce que l'Etat a signé une convention avec celles-ci comme certains cantons, si non pourquoi?
- Est-ce vrai que certaines caisses-maladie ne remplissent pas leurs obligations face à des assurés qui ont réglé la facture de leur assurance de base, mais pas de leurs complémentaires?
- Comment l'accès aux soins et aux médicaments va-t-il être organisé?
- Comment réagit le corps médical et en particulier les pharmaciens?
- Est-ce que les cantons vont réagir ensemble face à la Berne fédérale?
- Quels sont les coûts supplémentaires pour le canton?

Les personnes en situation de précarité doivent absolument garder un accès au système de santé, nous sommes inquiets de cette situation et nous attendons la réponse du Conseil d'Etat.

*Signataires:* C. Bertschi, O. Duvoisin, P. Bonhôte, K. Coassin, C. Borel, S. Müller Devaud, A. Tissot Schulthess, A. Bringolf, P. Helle, P. Erard, P.-A. Thiébaud, L. Boegli, D. Angst, François Cuche, M. Maire-Hefti, N. Fellrath et M. Debély.